




Pempuyre

Réunion de concertation

9 novembre 2017

Rappel des étapes précédentes



printemps 2016 : identification des besoins par les comités de quartiers

8 juin 2016 : réunion de travail avec les représentants des comités de quartier

automne 2016 : campagne de comptages

10 février 2017 : réunion de présentation des premiers résultats
validation du diagnostic et des études détaillées à mener

2 mai 2017 : réunion de présentation du plan d'actions et des premières études détaillées
(études de circulation notamment)

9 novembre 2017 : réunion de présentation des projets de signalisation
(zone 30 et stationnement sur chaussée)

Rappel du plan d'action

Axes intercommunaux :

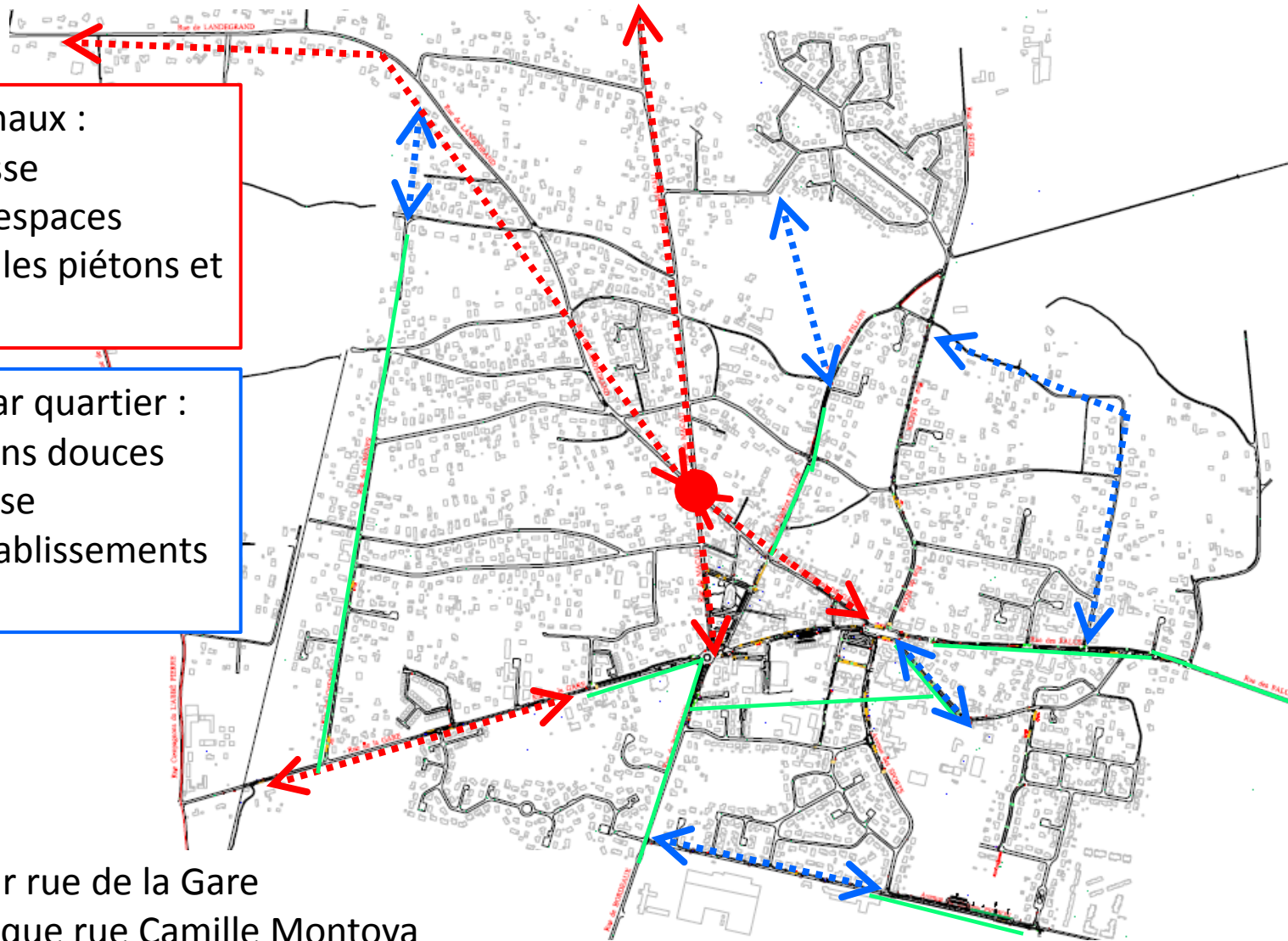
- ▶ apaiser la vitesse
- ▶ aménager des espaces confortables pour les piétons et deux roues

Problématiques par quartier :

- ▶ Créer des liaisons douces
- ▶ Réguler la vitesse
- ▶ Sécurité des établissements scolaires

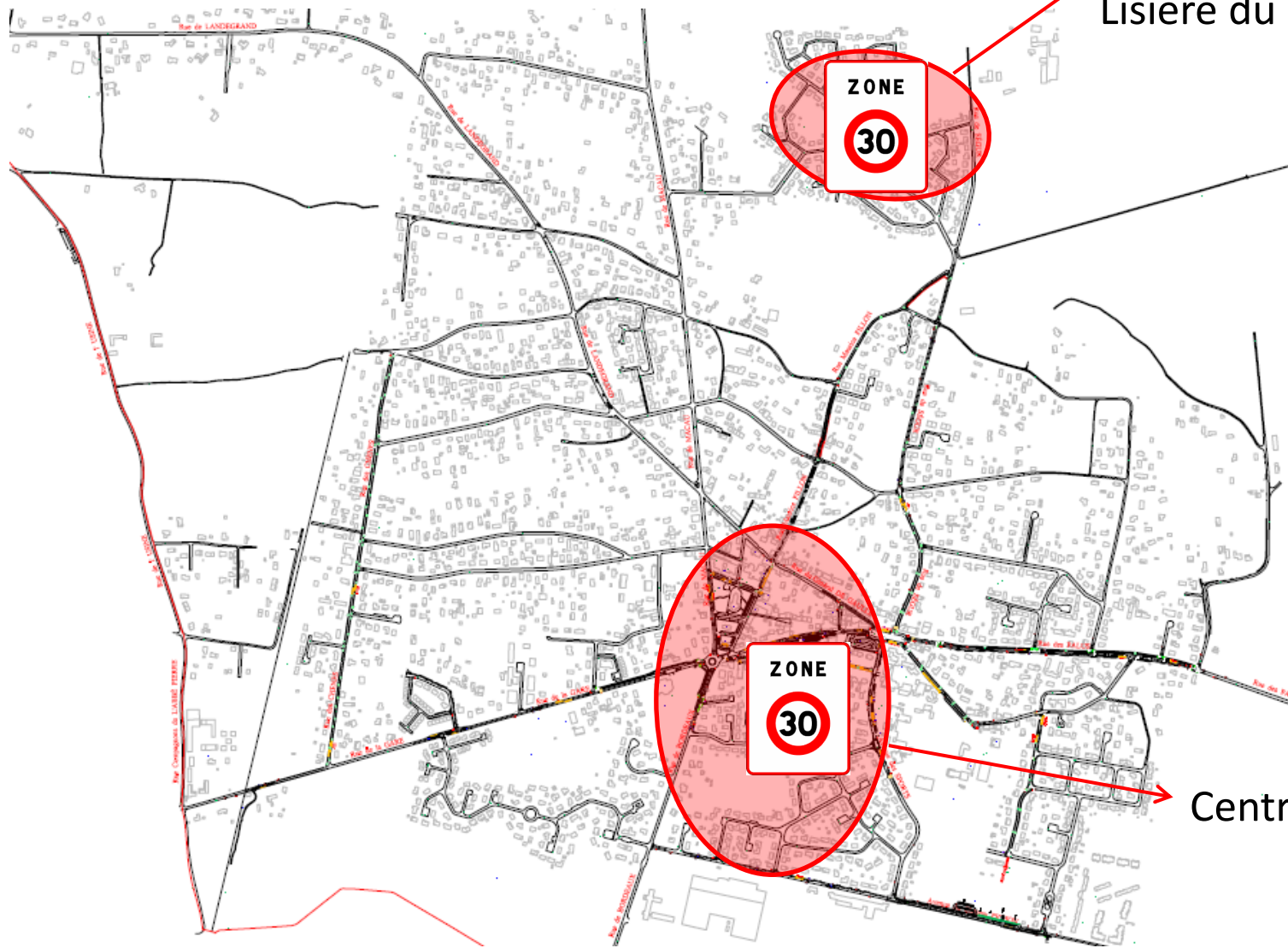
Etudes en cours :

- extension trottoir rue de la Gare
- mise en sens unique rue Camille Montoya
- rue de Landegrand
- suppression du carrefour à feux rue de Landegrand- rue de Macau
- rues des Ardillères – Léonce Dupeyrat



Réguler la vitesse ► création - extension des zones 30

Lotissement
Lisière du Vignoble



Centre ville élargi

La « zone 30 » : définition du code de la route

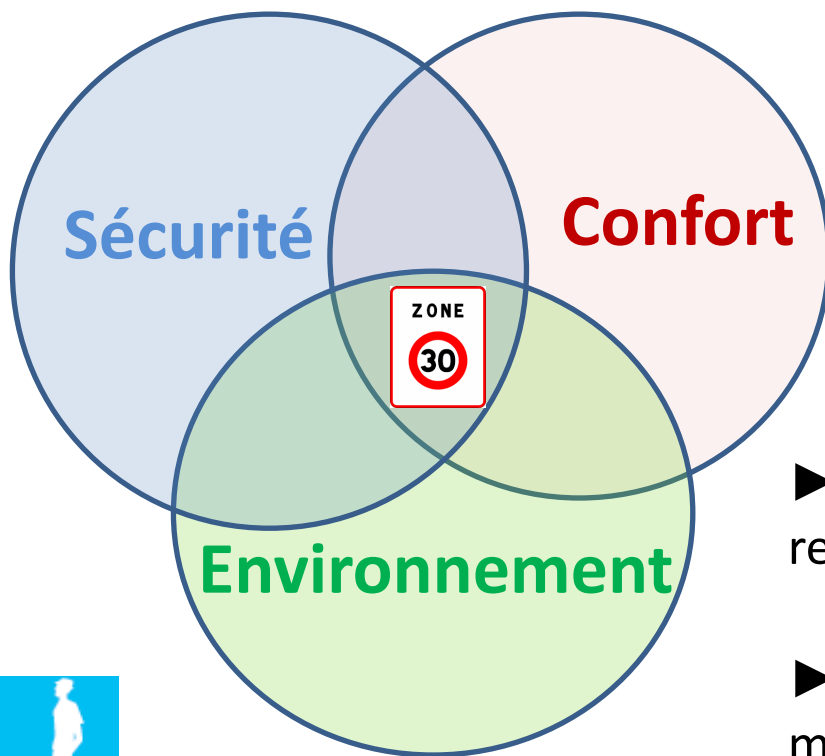
- ▶ zone affectée à la circulation de **tous les usagers**
- ▶ vitesse des véhicules limitée à **30 km/h**
- ▶ toutes les chaussées sont à **double sens pour les cyclistes**, sauf dispositions contraires
- ▶ les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une **signalisation**
- ▶ l'ensemble de la zone est aménagé de façon **cohérente** avec la limitation de vitesse applicable

La « zone 30 » : les avantages

► Exemple du freinage d'urgence

à 50 km/h :
28 m pour s'arrêter

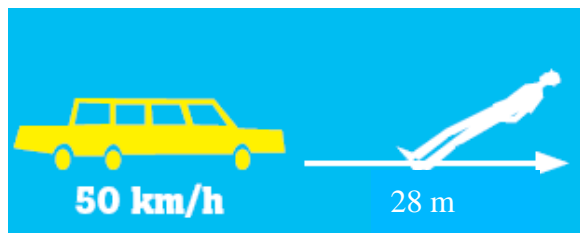
à 30 km/h :
13 m pour s'arrêter



► meilleure fluidité,
respect des priorités facilité

► moins de pollution,
moins de bruit

► usage des piétons et
deux-roues favorisé



La « zone 30 » : les objectifs

- ▶ **concilier** circulation automobile et vie riveraine
- ▶ apporter confort et sécurité aux déplacements des **piétons et cyclistes**
- ▶ améliorer la **sécurité** aux abords des établissements scolaires

⇒ Quartier apaisé



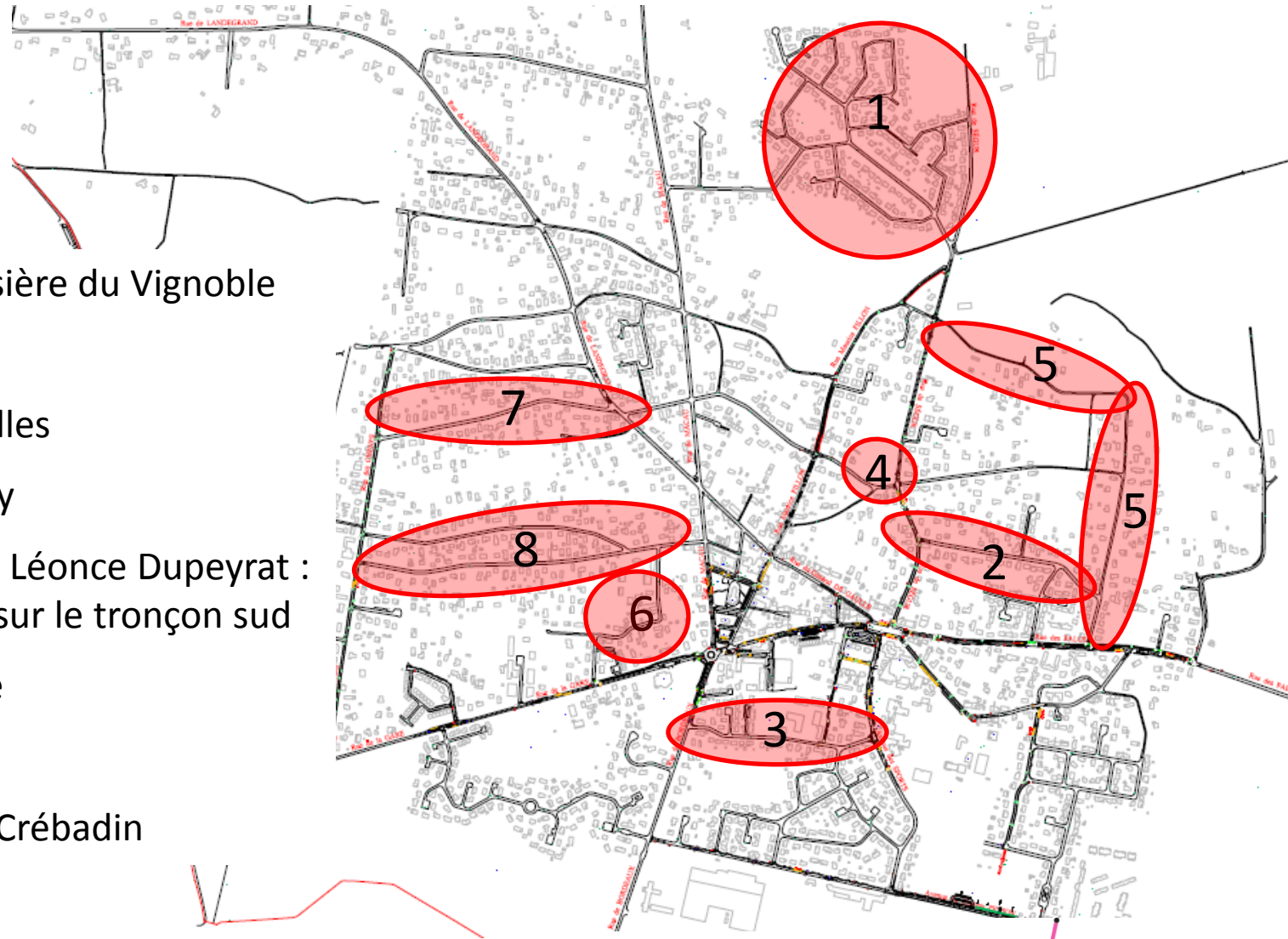
La « zone 30 » : la signalisation

- ▶ Marquage en entrée et sortie de zone



- ▶ Règle généralisée de priorité à droite
- ▶ Stationnement dans les marquages

Réguler la vitesse ► organiser le stationnement sur chaussée



1- Lotissement Lisière du Vignoble

2- Rue Caillavet

3- Rue A. de Noailles

4- Rue de Vassivey

5- Axe Ardillères - Léonce Dupeyrat :
expérimentation sur le tronçon sud

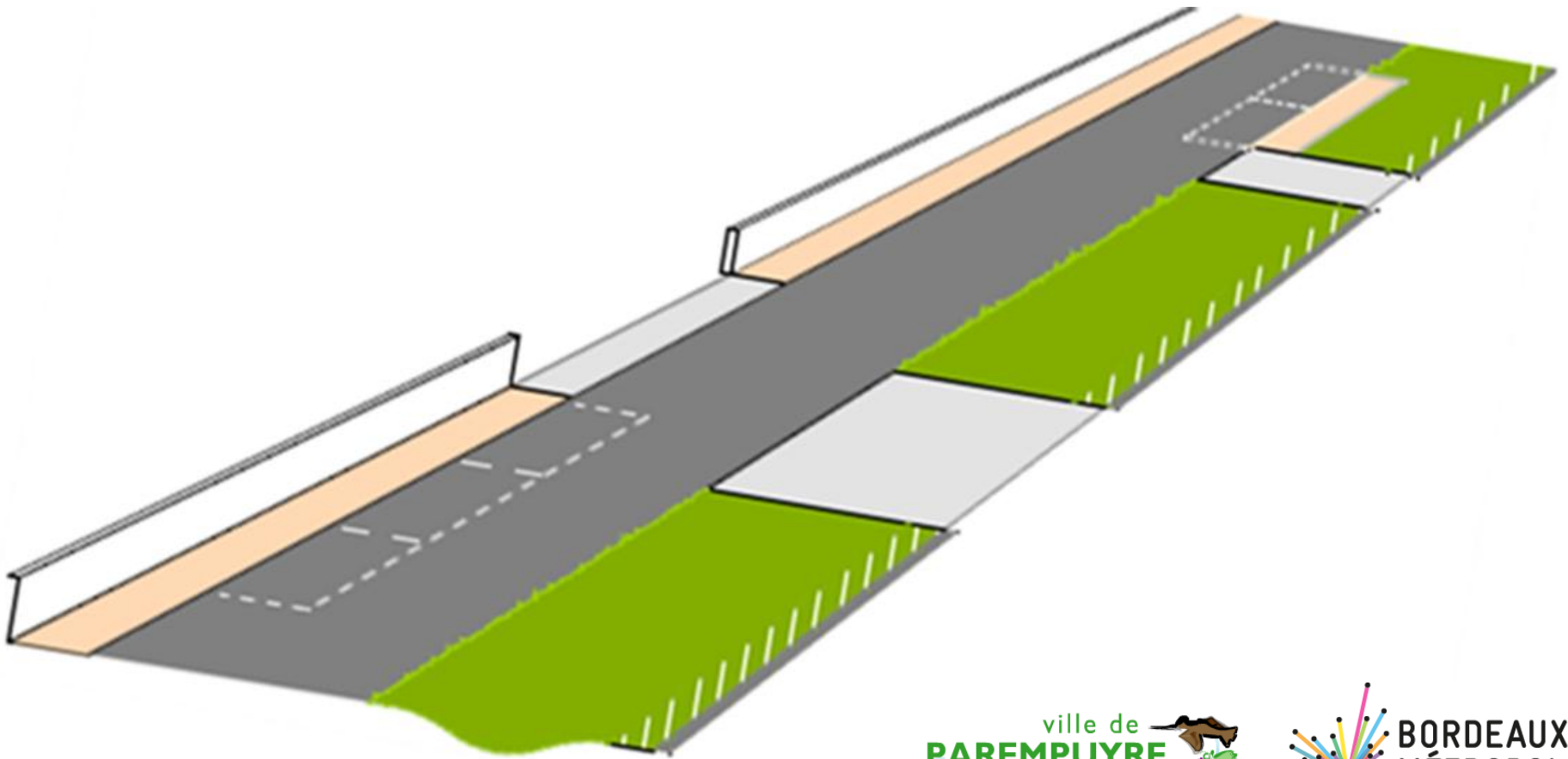
6- Rue Procurayre

7- Rue du Lugat

8- Rues Genêt et Crébadin

Le stationnement « en chicane » : le principe

- ▶ stationnement marqué sur chaussée, des deux côtés en alternance
- ▶ croisement dans les zones sans stationnement



Le stationnement « en chicane » : exemple



Le stationnement en chicane : les objectifs

- ▶ apaiser la vitesse
- ▶ dissuader le stationnement sur trottoir
- ▶ solution rapide à mettre en œuvre et peu onéreuse



Et maintenant ?

- Présentation des plans détaillés par projet
- Validation des projets par Mme Le Maire (arrêtés municipaux)
- Travaux de signalisation : 1^{er} semestre 2018
- Poursuite des études par projet
- A votre disposition pour toute question